Dispositif vélo post-confinement : des aménagements cyclables transitoires sur l’ensemble du territoire métropolitain et le nombre de dossier d’aide à l’acquisition portés à 2000

Dès l’annonce du déconfinement, la Métropole Rouen Normandie a souhaité favoriser l’usage du vélo sur son territoire afin d’éviter un usage massif de l’automobile dans l’objectif de poursuivre sa transition écologique via les mobilités douces. En concertation avec les associations et les communes, elle a ainsi annoncé 4 mesures concrètes pour encourager la pratique du vélo : la mise en place d’aménagements cyclables transitoires, la relance de la prime pour l’acquisition de vélos électriques, cargo et pliables, un dispositif d’aide à la réparation complémentaire à la prime de l’État et la gratuité temporaire des abonnements Cy’Clic. L’ensemble des aménagements transitoires vélo est aujourd’hui défini, ceux-ci, réalisés jusqu’à la rentrée de septembre, permettront d’assurer une meilleure continuité cyclable sur l’ensemble du territoire. En parallèle, La Métropole a relancé la prime pour l’acquisition de vélos électriques, cargos et pliables dont les 2 dernières éditions, organisées en novembre 2018 puis septembre 2019, avaient connu un fort succès auprès des habitants. Au départ, 1000 aides ont été annoncées. Devant le nombre de dossiers d’ores et déjà déposés en l’espace d’un mois à peine, il a été décidé de porter à 2000 le nombre d’aides octroyées.